

Michel TOMAS

Patrick PEREBOSCH

Commissaires aux comptes associés

SARL A.E.C. AUDIT

société au capital de 10 000 € RCS Perpignan B 389 667 395 - Identification TVA intracommunautaire n° FR04389667395
Tecnosud - 607, rue Félix Trombe 66100 PERPIGNAN Tél. : 04 68 68 20 20 Fax : 04 68 68 20 15

CONFEDERATION DES RESERVES

NATURELLES CATALANES

32 Allées Arago

66500 PRADES

RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2006

CONFEDERATION DES RESERVES

NATURELLES CATALANES

32, Allées Arago

66500 PRADES

RAPPORT GENERAL

EXERCICE 2006

RAPPORT DE M. MICHEL TOMAS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

CONFEDERATION DES RESERVES**NATURELLES CATALANES****32, Allées Arago****66500 PRADES**
-----**MESDAMES,****MESSIEURS,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 09 Juillet 2004, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels, de la Confédération des Réserves Naturelles Catalanes (C.R.N.C.), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 31 juillet 2007.
Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS
=====

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après :



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe :

- *Produits exceptionnels : Figurent en produits exceptionnels de l'exercice, pour un montant de 29 605 €, des remboursements de cotisations retraite cadres qui avaient été indûment versées à la caisse UGRR, alors que ces cotisations étaient déjà incluses dans celles versées à la M.S.A.. Ce produit exceptionnel est un élément déterminant du résultat de l'exercice.*

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1- Concernant la continuité d'exploitation :

La confédération est financée à plus de 95 % par des subventions. Ces subventions proviennent principalement de l'Etat (DIREN), du Département des Pyrénées Orientales (Conseil Général), et de la Région Languedoc Roussillon (Conseil Régional).

1-a. A la clôture du présent rapport, les subventions de fonctionnement encaissées au titre de 2007 sont les suivantes :

- 04.juin 2007 : DIREN	531 235 €
- 21 juin 2007 : CONSEIL GENERAL DES PO	166 063 €

1-b. Il est à noter que l'équilibre de fonctionnement mesuré par l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) n'est pas satisfaisant au titre de l'exercice 2006 ; l'EBE de l'exercice apparaît négatif à - 39 k€. Ce qui signifie que les produits d'exploitation n'ont pas couvert les charges décaissables de fonctionnement. Néanmoins, le résultat net est positif de plus de 16,8 k€, ce qui explique la progression des fonds associatifs.

2- Concernant les relations juridiques entre les gestionnaires locaux et votre confédération :

Nous avons indiqué précédemment que les relations entre la confédération et les organismes gestionnaires des réserves devaient être formalisées de façon à préciser les engagements et le rôle de chacun, notamment au plan financier. Vous disposez désormais d'un règlement intérieur. Ce règlement traite principalement des modalités de gestion du personnel, mais n'évoque pas toutes les autres dépenses pouvant faire l'objet d'une « mutualisation » au niveau de la confédération.

De plus, une convention tripartite fixant les modalités de gestion des Réserves Naturelles a été signée le 16 Mai 2007, et pour une durée de trois ans, entre :

- l'Etat,
- le gestionnaire fédéral (CRNC),
- et les gestionnaires locaux des réserves.

Cette convention donne un cadre de référence aux missions du gestionnaire fédéral et des gestionnaires locaux. A l'instar de la situation antérieure, des précisions sur le fonctionnement, notamment financier devront être apportées, soit dans le cadre du règlement intérieur remis à jour en conséquence, soit à l'aide de nouvelles conventions entre le gestionnaire fédéral et les gestionnaires locaux.

Il est à noter que la convention tripartite visée ci-dessus n'a pas été signée par les dirigeants du gestionnaire de la Réserve Naturelle de PY.

Nos appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserves, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A la date de clôture du présent rapport, le ou les rapports du conseil d'administration ou de son bureau à l'assemblée, n'ayant pas été porté à notre connaissance, nous ne pouvons nous prononcer sur la sincérité ou la concordance avec les comptes annuels des informations données dans ces rapports.

Fait à Perpignan, le 31 juillet 2007

Le Commissaire aux comptes
Pour la SARL AEC Commissariat


MICHEL TOMAS



Confédération des Réserves Naturelles Catalanes
Cal Martinet - 66800 EYNE

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE

31-déc-06

Ligne	n° Cpte	Libellé du compte - Grand Livre		Totaux	Totaux ex.2005
FI	706	Stages et prestation de service	15 398,80	15 398,80	9 243,66
FO	741001 741002 741003 742 749	Subvention Etat Subvention Région Subvention Département Convention - Partenariat Subventions constatées d'avance EJ 2006	480 404,96 12 304,42 163 492,56	656 201,94	632 083,18
FP	7815 791641 7916061 7916063 7916064 7916135 7916251 7916257 7916263 7916282 7916411	Reprise sur provisions pour risques et charges Transfert charges exploitation remb.maladie Remb.fournitures non stockables Remb.fournitures entretien et petit équipement Remb.fournitures administratives Remb.location remb. Frais de déplacement remb.repas remb.téléphone remb. Frais de formation Transfert remb.divers sur salaires	20 295,05 11 303,58 145,40 61,30 38,99 580,60 5 647,54 537,50 707,80 1 622,86 66 162,07	107 102,69	79 048,99
FQ	758-7581	Produits divers gestion courante	160,00	160,00	160,40
FR		Total des Produits d'Exploitation		778 863,43	720 536,23
FW	604JP 6061 6063 60631 6064 61321 6134 6135 615 6156-61561 6161 6183 62142 6221 6226 6227 6231 6233 6234 6237 6251 6253 6257 6261 6263 6278 6281 6282	Autres achats et charges externes Programme Journées du Patrimoine Fournitures non-stockables Fournitures d'entretien et petit équipement Habillement Fournitures de Bureau Location immobilière Location photocopieur Location mobilière Entretien et réparation Maintenance mat.informatique + log.EBP Prime d'Assurance Multirisques Documentation technique Personnel prêté à l'entreprise Commission et courtage sur achat Honoraires Comm.Comptes Frais d'actes et de contentieux Annonces et insertions Foires et expositions Cadeaux lettre d'info. "Natura Catalana" Déplacements Dépt.stages - AG Réceptions-Repas Timbres Téléphone Autres frais-Prestation services Adhésions - Abonnements Charges de formation	4 800,00 827,48 2 403,39 4 878,68 5 846,78 1 114,68 582,00 377,52 546,66 1 234,19 188,25 30 730,54 5 399,00 2 705,34 12 922,26 482,00 3 771,37 1 739,72 4 377,29 778,00 2 500,14	37 746,00	30 586,00
FX	6311 6333 6354	Impôts, taxes et vers. assimilés Taxes sur les salaires Uniformation Droit d'enregistrement et de timbres	29 424,00 8 075,00 247,00		

FY	Salaires et traitements				443 056,38	455 021,92
		6411	Salaires Bruts	443 700,38		
		6412	Congés Payés	-644,00		
		6414	Indemnités et avantages divers			
FZ	Charges sociales				199 290,52	210 784,40
		6451	MSA	173 914,28		
		6453	AGRR	25 149,24		
		6458	Charges sociales/Congés à Payer	227,00		
GA	Dot.aux amort.des immobilisations				11 578,19	23 152,67
		68111	Dot.Immobilisations incorporelles	2 907,54		
		68112	Dot.Immobilisations corporelles	8 670,65		
GD	Dot.aux prov.risques et charges				29 544,54	-12 151,85
		6815	Dot.prov.risques/charges exploitation	20 044,54		
		6831	Provisions départ retraite	9 500,00		
GE	Autres charges				0,00	7,93
		658	Charges div.gestion exceptionnelles			
GF	Total Charges d'Exploitation				809 420,92	748 682,82
GG	Résultat d'Exploitation				-30 557,49	-28 146,59
GL	Autres intérêts et produits assimilés	764	Revenus valeurs mobilières	6 228,43	6 228,43	4 043,26
GP	Total des Produits Financiers				6 228,43	4 043,26
GR		666+668+6681+6682	Perte change-Autres charges fin.+Frais vir interban	371,91		
GU	Total des charges financières				371,91	248,43
GV	Résultat Financier				5 856,52	3 794,83
GW	Résultat courant avant Impôts				-24 700,97	-24 351,76

HA	Produits exceptionnels/opér.gestion				2 309,08	696,38
		771-7718	Produits Exceptionnels/opér.gestion	2 309,08		
HB	Produits exceptionnels/opér.capital				40 319,77	29 410,21
		7552	Produits des cessions immobilisations			
		777	Quote-Part des subventions investiss.	10 445,32		
		778	Autres produits exceptionnels	29 874,45		
HD	Total des Produits Exceptionnels				42 628,85	30 106,59
HE	Charges exceptionn./opér.gestion				1 051,39	611,79
		6718	Autres charges except. sur op.gestion	362,00		
		672	Charges sur exercices antérieurs	689,39		
HF	Charges except.opération en capital				0,00	0,00
		675	Valeur comptable éléments actifs cédés			
		678	Autres charges exceptionnelles			
HG	Dot except.aux amort.et provisions				0,00	0,00
HH	Total des Charges Exceptionnelles				1 051,39	611,79
HI	Résultat Exceptionnel				41 577,46	29 494,80
HL	Total des Produits				827 720,71	754 686,08
HM	Total des Charges				810 844,22	749 543,04
HN	Excédent ou Déficit				16 876,49	5 143,04

M.E.C. AUDIT S.A.R.L.
Commissariat aux comptes

BILAN

31-déc-06

Ligne	ACTIF	n° Cpte			Net	Net 2005	
					14 724,37	5 862,41	
AD	Immobilisations incorporelles	203	Frais de recherche et de développement	8 907,36			
AF		205	Concessions et droits similaires	61 412,08			
		2803	Amortissement frais de recherche-études	6 331,75			
AG		2805	Amortissement concessions	49 263,32			
AT	Autres immobilisations corporelles	2182-2183	Communication/Mat.bureau informatique	113 697,66	23 723,92	12 295,70	
AU		2818 à 83	Amortissement comm.et mat.bureau	89 973,74			
BH	Autres immobilisations financières				500,00	0,00	
		275	Dépôts et cautionnement	500,00			
BJ	Total 1				184 517,10	152 148,73	
BK	Total 1				145 568,81	133 990,62	
BX	Clients et comptes rattachés	411	Clients débiteurs	173,85	49 651,21	48 805,27	
BZ		Autres créances	4287	Produits à recevoir	382,45		
			467	Divers produits à recevoir	20 044,54		
			4687	Divers produits à recevoir	29 050,37		
			478	Autres comptes transitoires débit			
CD	Valeurs Mobilières de Placement	501MONE	Capitop Monétaire	1 674,20			
		501TRESO	Capitop Trésorerie	510 707,18			
CF	Disponibilités				15 479,51	3 859,31	
		512952	Crédit Agricole	15 479,51			
CH	Charges constatées d'avance	486	Charges constatées d'avance	1 973,00	1 973,00	0,00	
CJ	Total 2				579 485,10	483 549,96	
CO	Total Général				764 002,20	635 698,69	
CP					618 433,39	501 708,07	
	PASSIF						
DF	Réserve réglementée	1065	Fonds associatifs	28 270,58	28 270,58	23 127,54	
DG	Autres réserves	10681-2	Projets associatifs	77 987,73	77 987,73	77 987,73	
DH		110	Report à nouveau	191 823,34	191 823,34	191 823,34	
DI	Résultat de l'exercice		Compte de Résultat ligne HN	16 876,49	16 876,49	5 143,04	
DJ	Subventions d'Investissement	131-139	Subv.Equip.-Subv.Inscrit.Cpt Résult.	33 164,11	33 164,11	14 452,07	
DJ	Subventions d'Investissement	132	Subventions d'investissement à recevoir	11 950,57	11 950,57		
DL	Total 1				360 072,82	312 533,72	
DN	Avances conditionnées						
		194	Fonds dédiés sur subv.de fonctionnement	17 158,45			
DO	Total 2				17 158,45	0,00	
DP	Provisions pour risques				65 107,83	61 798,76	
		1518+15181	Provisions pour risque	55 607,83			
		1531	Provisions pour indemnité retraite	9 500,00			
DR	Total 3				65 107,83	61 798,76	
DU	Emprunts et dettes Etab.de crédit	5186	Intérêts courus non échus		0,00	0,00	
DV	Emprunts et dettes financières div.	451	Subv.affectées à Confédération		0,00	0,00	
DX	Dettes fournisseurs et cpt.rattachés	40811	Fournisseurs fact. non parvenues	14 598,66	14 598,66	6 080,78	
DY	Dettes fiscales et sociales	421	Rémunérations dues				
		4282	Personnel, dettes congés à payer	26 946,37			
		4286	Autres charges à payer				
		431	MSA	26 146,90			
		437	AGRR	12 654,98			
		4386	Autres charges à payer	12 164,00			
		4486	Etat-Charges à payer	9 624,00			
EA	Autres Dettes				73 246,03	56 927,28	
		467201	Subvention d'Etat à reverser				
		467202	Subvention Région à reverser				
		467	Divers RN	64 549,37			
		467204	Subv.Plan de Gestion à reverser	7 418,78			
		467DIREN	Subv.supplémentaire DIREN à verser	1 277,88			
	4686	Charges à payer, divers					
	478	Autres comptes transitoires crédit					
EB	Produits constatés d'avance				713,35	3 509,43	
		487	CNASEA 01/2006 Emploi Jeune	713,35			
EC	Total 4				176 094,29	127 375,59	
EE	Total Général				618 433,39	501 708,07	



ANNEXE COMPTABLE

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2006, dont le total est de 618 433,39 euro et au compte de résultat dégagant un excédent de 16 876.49 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis selon les règles comptables en vigueur, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

La comptabilité est tenue en comptabilité de trésorerie c'est à dire que les flux de recette et de dépense sont enregistrés au fur et à mesure des entrées et des sorties du compte de banque et en fin d'année l'enregistrement des créances ou dettes rattachées à l'exercice.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Compte 467 – correspondent à l'état des relations financières au 31 décembre 2006 entre la CRNC et les différents partenaires :

		débit	crédit
467CPIE	CPIE	2 699,22	
467UNIF	Uniformation	642,86	
467ACP	Ass.Cohabitation Pastor.	8 450,46	
467EYNE	RN Eyne	8 212,00	
467JUJO	RN Jujols		630,31
467JUJOTOF	RN Jujols autofinancement		20 267,91
467MANTET	RN Mantet		536,69
467MASLA	RN Mas Larrieu	40,00	
467MASS	RN La Massane		12 181,72
467NOHE	RN Nohèdes		9 313,66
467PRATS	RN Prats		14 209,23
467PY	RN Py		7 409,85
	TOTAL	20 044,54	64 549,37

Les sommes portées au crédit proviennent de subventions complémentaires reçues par la DIREN, pour des travaux effectués par certaines réserves naturelles, ainsi que des paiements de la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour des prestations de services, elles sont affectée au surcoût des emplois-jeunes ou autres besoins de finance.



Confédération des Réserves Naturelles Catalanes

Cal Martinet – 66800 EYNE

- Compte 1518 – Autres provisions pour risque :
Compte prévoyant que certaines créances des comptes 467 peuvent ne pas être honorées.
- Compte 15181 – Provision risque de remboursement de subvention :
Compte ouvert afin de prévoir l'éventuel remboursement de subventions.
- Compte 194 – Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement
Compte ouvert afin de reporter sur l'exercice suivant les subventions de fonctionnement non utilisées
- Compte 40811 – Fournisseurs factures non parvenues :
En fin d'année certaines factures se rattachant à l'exercice ne sont pas parvenues et, afin que les dépenses soient correctement affectées à l'exercice, elles sont comptabilisées avant leur réception.
- Compte 467204 – Subvention Plan de Gestion :
Subventions attribuées pour les études préalables à la réalisation des plans de gestion des RN de Py, Mantet et Prats de Mollo.
Au 1^{er} janvier 2006, le compte présente un solde de 9 299,30 euros. Une dépense de 1 880,52 € a été effectuée sur ce compte en 2006.
- Compte 4687 – Produits à recevoir
Subventions d'investissement pour les programmes 2003, 2004, 2005 et 2006 en attente de règlement.
- Compte 487 - CNASEA 01/2007 Emplois Jeunes :
Le CNASEA règle la subvention pour les emplois jeunes en fin de mois pour le mois suivant. Il s'agit donc du paiement correspondant au mois de janvier 2007 arrivé sur le compte bancaire le 15 décembre 2006.
- Compte 778 - Autres produits exceptionnels
Ce compte regroupe les remboursements ou autres rentrées de fonds non comptabilisés sur les exercices précédents. Cette année il présente un solde de 29 874,45 € provenant de trois postes différents : un trop perçu pour l'achat de matériel, le remboursement des indemnités journalières de paternité et le remboursement du trop versé pour la retraite des cadres de 2003 à 2005 auprès de l'UGRR, la MSA appelant déjà ces cotisations.

IMMOBILISATIONS ET CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les amortissements ont été calculés en fonction de la durée de vie probable des biens :

Nature des Immobilisations	Durée	Mode
Concession et droit similaire	5 ans	linéaire
Frais d'étude Observatoire	2 ans	linéaire
Matériel SIG	2 ans	linéaire
Livres Observatoire	2 ans	linéaire
Matériel de bureau/informatique Observatoire	5 ans	linéaire
Communication	5 ans	linéaire
Matériel de bureau/informatique	5 ans	linéaire

A.E.C. AUDIT S.A.R.L.
Commissariat aux comptes



DISPONIBILITES

Il s'agit des sommes liquides déposées en banque au 31 décembre 2006 soit sur le compte courant (Dépôt A Vue) soit sur le compte de valeurs mobilières.

DETTES FOURNISSEURS ET DETTES FISCALES

L'ensemble de ces dettes est lié à l'exploitation et est acquitté aux échéances normales.

2) FAITS CARACTERISTIQUES

- La CRNC ne relève d'aucun impôts commerciaux, taxe professionnelle, TVA ou impôt sur les sociétés.
- Cette année les emplois-jeunes ont été financé intégralement, il n'y a donc pas eu de surcoût imputé aux réserves naturelles.
- La valorisation des titres est calculée par application de la méthode du prix moyen pondéré.
- Les revenus de la CRNC sont assurés par subventions et très peu par des produits de l'activité.

706 Prestations de service	15 398,00
741001 Subvention Fonctionnement Etat	480 404,96
741002 Subvention Fonctionnement Région	9 904,42
741003 Subvention Fonctionnement Département	166 063,00
742 Convention Partenariat	
Total Subventions	656 372,38
Total Général	671 770,38
Pourcentage du revenu des prestations de service par rapport aux diverses Subventions	2,29%

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, à comptabiliser à partir de mai 2004 et cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures. L'initiative d'utiliser les droits à formation ainsi acquis appartient au salarié, mais la mise en oeuvre du DIF requiert l'accord de l'employeur sur le choix de l'action de formation.

Au titre du DIF, les salariés en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée travaillant à temps complet ont droit à 20 heures de formation minimum par an. Ceux qui sont employés à temps partiel acquièrent un crédit d'heures calculé au prorata de leur durée de travail. La mise en oeuvre du mécanisme de décompte DIF est fixée au 1^{er} janvier 2005.

L'employeur a l'obligation d'informer chaque salarié, par écrit et annuellement, du total des droits qu'il a acquis au titre du DIF.

A.E.C. AUDIT S.A.R.L.
Commissariat aux comptes

CONFEDERATION DES RESERVES

NATURELLES CATALANES

32, Allées Arago

66500 PRADES

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS VISEES
PAR L'ARTICLE L. 612-5 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

EXERCICE 2006

RAPPORT DE M. MICHEL TOMAS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CONFEDERATION DES RESERVES**NATURELLES CATALANES****32, Allées Arago****66500 PRADES**
-----**RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 612-5****MESDAMES,****MESSIEURS,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce introduit par la loi du 15 mai 2001 (Loi N.R.E., Nouvelles Régulations Economiques).

Il nous appartient sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions sur lesquelles vous devez statuer.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS

Dans le cadre de son rôle de coordination et de mutualisation, la confédération a noué les relations contractuelles suivantes avec les organismes gestionnaires des réserves :

1. La Réserve Naturelle d'EYNE

- Mise à disposition de personnel à titre gratuit.
- Solde au 31/12/2006 :
La créance de la CRNC sur la réserve d'EYNE s'élève à : 8 212,00 €

2. La Réserve Naturelle de JUJOLS

- Mise à disposition de personnel à titre gratuit.
- Solde au 31/12/2006 :
La dette de la CRNC envers la réserve de JUJOLS s'élève à : 630,31 €.
Avance financière de jujols : 20 267,91 €

3. La Réserve Naturelle de MANTET

- Mise à disposition de personnel à titre gratuit.
- Solde au 31/12/2006 :
La dette de la CRNC envers la réserve de Mantêt s'élève à : 536,69 €

4. La Réserve Naturelle de LA MASSANE

- Mise à disposition de personnel à titre gratuit.
- Solde au 31/12/2006 :
La dette de la CRNC envers la réserve de LA MASSANE s'élève à : 12 181,72 €



5. La Réserve Naturelle de NOHEDES

- Mise à disposition de personnel à titre gratuit.
- Solde au 31/12/2006 :
La dette de la CRNC envers la réserve de NOHEDES s'élève à : 9 313,66 €

6. La Réserve Naturelle de PRATS DE MOLLO

- Mise à disposition de personnel à titre gratuit.
- Solde au 31/12/2006 :
La dette de la CRNC envers la réserve de PRATS DE MOLLO s'élève à : 14 209,24 €

7. La Réserve Naturelle de PY

- Mise à disposition de personnel à titre gratuit.
- Solde au 31/12/2006 :
La dette de la CRNC envers la réserve de PY s'élève à : 7 409,85 €

Fait à Perpignan, le 31 juillet 2007

Le Commissaire aux comptes
Pour la SARL AEC Commissariat



MICHEL TOMAS